



CLASSIQUES
GARNIER

LECUPPRE (Gilles), « Les mariages imaginés – et empêchés – des comtes et comtesses de Flandre (XIII^e-XIV^e siècle) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes - Journal of Medieval and Humanistic Studies*, n° 48, 2024 – 2

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-18150-7.p.0045](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-18150-7.p.0045)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2025. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

LECUPPRE (Gilles), « Les mariages imaginés – et empêchés – des comtes et comtesses de Flandre (XIII^e-XIV^e siècle) »

RÉSUMÉ – Dominée par les décisions du suzerain français, qui dispose des héritières et leur refuse des alliances trop menaçantes pour l'intégrité de son royaume, la Flandre voit aussi émerger une sorte de lobbying anglais quasi constant après 1280 pour que se réalise l'adéquation entre les intérêts économiques des sujets flamands et les orientations dynastiques de leurs princes. Pourtant, l'autorité du roi prévaut en ce domaine comme dans d'autres – toute union envisagée peut être défaite.

MOTS-CLÉS – suzeraineté, royaume de France, royaume d'Angleterre, société politique, unions dynastiques

LECUPPRE (Gilles), « Imagined – and prevented – marriages of some counts and countesses of Flanders (13th-14th centuries) »

ABSTRACT – Dominated by the decisions of the French suzerain, who had the heiresses at his disposal and refused them alliances too threatening to the integrity of his kingdom, Flanders also saw the emergence of a kind of almost constant English lobbying after 1280 to ensure that the economic interests of Flemish subjects were matched with the dynastic orientations of their princes. However, the king's authority prevailed in this area as in others – any planned union could be undone.

KEYWORDS – suzerainty, kingdom of France, kingdom of England, political society, dynastic unions

LES MARIAGES IMAGINÉS – ET EMPÊCHÉS – DES COMTES ET COMTESSES DE FLANDRE (XIII^e-XIV^e SIÈCLE)

L'histoire médiévale du comté de Flandre est jalonnée d'épisodes remarquables de mariages dévastateurs ou décisifs. Au chapitre des avanies matrimoniales, citons en premier lieu les deux unions de Marguerite de Constantinople, avec Bouchard d'Avesnes en 1213, puis avec Guillaume de Dampierre, en 1223, dont la légitimité a été contestée, et qui ont entraîné une guerre civile sur deux générations entre les rejetons des deux lits, impliquant dans sa douloureuse résolution le pape, le roi de France, le roi des Romains et le duc d'Anjou¹. Du côté des projets inaboutis, on songera aux desseins stratégiques et aux convoitises plus ou moins réalistes qu'a suscitées Marie de Bourgogne tout au long de sa brève existence. Dans un article récent, Sonja Dünnebeil a répertorié dix-sept prétendants à sa main attestés de manière certaine, à qui se joignent quatre autres noms simplement évoqués par des sources dispersées². Ces tractations pan-européennes menées successivement par Philippe le Bon, son grand-père, Charles le Téméraire, son père, Louis XI, son parrain, Marguerite d'York, sa belle-mère, ou les représentants de Gand, sa ville dévouée, représentent un paroxysme qui s'explique en partie par l'ampleur des territoires concernés, qui dépassent de beaucoup le seul territoire flamand. Mais le comté de Flandre, déjà attrayant en soi pour sa position de carrefour international, à proximité des grands fleuves, de zone densément peuplée, urbanisée, industrialisée, notamment, a

1 L'étude fouillée qui reste à ce jour la meilleure référence : Ch. Du Vivier, *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre jusqu'à la mort de Jean d'Avesnes (1257)*, 2 t., Bruxelles, Muquardt, 1894.

2 S. Dünnebeil, « Mary, a 'diplomatic weapon of universal value' for Charles the Bold », *Marie de Bourgogne / Mary of Burgundy. 'Persona', Reign, and Legacy of a Late Medieval Duchess / Figure, principat et postérité d'une duchesse tardo-médiévale*, éd. M. Depreter, J. Dumont, E. L'Estrange, S. Mareel, Turnhout, Brepols, 2021, p. 225-236.

souvent vu son destin féodal conjoint à d'autres entités – les comtés de Hainaut, Namur, de Nevers, d'Artois ou de Bourgogne, par exemple –, ce qui élève encore les enjeux des possibles alliances princières³.

Me penchant sur la période qui sépare la mise sous tutelle par le roi de France des orphelines princières issues de la dynastie des Baudouin de l'agrégation à un premier ensemble bourguignon, entre 1206 et 1369, j'ai dénombré une dizaine de projets de mariage échoués ou inaccomplis. L'imprécision du chiffre est délibérée, car il arrive que certains d'entre eux soient réitérés ou reformulés sur quelques années. Ce simple échantillon dessine déjà à sa façon une histoire de la principauté dans l'intervalle et nous délivre quelques enseignements confirmés par ailleurs sur ses aspirations socio-économiques, contrecarrées par sa situation féodo-vassalique, ainsi que sur l'élargissement progressif de sa société politique. Toutefois, si les acteurs de la discussion deviennent sans cesse plus nombreux, l'un d'entre eux fait immanquablement entendre sa voix prépondérante. Je distinguerai, au risque de rompre avec la traditionnelle ternarité du plan à la française, deux grands moments : une première moitié de XIII^e siècle dominée par la figure du suzerain intraitable et une phase déterminée par les efforts lancinants de la monarchie anglaise pour contrecarrer cet état de fait.

LA FORCE FAIT (ET DÉFAIT) L'UNION

De Philippe Auguste à Saint Louis, l'ascendant du suzerain capétien sur la Flandre s'affirme d'autant plus que les titulaires du principat sont dans une position difficile : d'abord orphelines très tôt de leur père Baudouin IX, mort peu après avoir acquis le titre d'empereur latin de Constantinople⁴, et confiées à un oncle, Philippe de Namur, assez

3 Pour une première approche, Th. De Hemptinne, « Vlaanderen en Henegouwen onder de erfgenamen van de Boudewijns, 1070-1244 », et M. Vandermaesen, « Vlaanderen en Henegouwen onder het huis van Dampierre 1244-1384 », *Nieuwe Algemene geschiedenis der Nederlanden*, t. 2, *Middeleeuwen. Het sociaal-economische leven ca. 1000-1500. Het stedelijke leven ca. 1000-1400. Politieke ontwikkeling ca. 1100-1400*, Haarlem, Fibula-Van Dishoeck, 1982, p. 372-398 et p. 399-440 ; E. De Maesschalk, *De graven van Vlaanderen, 861-1384*, Louvain, Davidsfonds Uitgeverij, 2022.

4 R.L. Wolff, 1952, « Baldwin of Flanders and Hainaut, first Latin Emperor of Constantinople : his life, death, and resurrection, 1172-1225 », *Speculum*, 27, 3, 1952, p. 281-322.

complaisant au diktat royal, les deux héritières, Jeanne et Marguerite⁵, sont confrontées à une série de crises dramatiques – la capture de Ferrand de Portugal, l'époux de Jeanne, à la bataille de Bouvines et sa longue captivité d'une douzaine d'années, l'épisode du faux Baudouin, qui interroge la position de la comtesse tout en la rendant encore un peu plus dépendante du roi Louis VIII⁶, les prodromes de la querelle entre Avesnes et Dampierre, enfin, qui permettra une intervention décisive et la scission entre Flandre et Hainaut.

TRAFIC D'HÉRITIÈRES ?

Apprenant en 1206 la capture de Baudouin par les Bulgares et soupçonnant assez vite sa mort, Philippe Auguste s'arrange avec leur oncle et tuteur, Philippe, marquis de Namur, pour contrôler l'avenir de Jeanne et Marguerite, en assumant d'abord un droit de regard sur leur mariage, puis en obtenant leur garde en septembre 1208. Par divers traités, il fait en sorte d'avoir la priorité dans le choix de leur époux, tout en ménageant formellement leur consentement et celui du marquis, tant qu'elles n'auront pas atteint leur majorité⁷. Mais il apparaît qu'il entend pousser ses candidats et tirer bénéfice de la

5 La bibliographie à leur propos est éparse et ressortit d'historiographies diverses (histoire politique, histoire de l'art, histoire du genre, sigillographie) : Th. Luykx, *Jobanna van Constantinopel, gravin van Vlaanderen en Henegouwen, haar leven, 1199/1200-1244, haar regeering, 1205-1244, vooral in Vlaanderen*, Anvers/Utrecht, Standaard-boekhandel/W. de Haan, 1946 ; K.S. Nicholas, « Countesses as rulers in Flanders », *Aristocratic Women in Medieval France*, éd. Th. Evergates, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1999, p. 111-127 ; *Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut [exposition, Lille, Musée de l'Hospice Comtesse, 09 septembre-30 novembre 2009]*, éd. N. Dessaux, Paris, Somogy, 2009 ; Fr. Canadé Sautman « Constructing political rule, transforming gender scripts : revisiting the 13th-century rule of Joan and Margaret of Constantinople, countesses of Flanders », *Construction, Transformation, and Subversion : Re/Presenting Medieval Gender*, éd. A. More et E. L'Estrange, Abingdon, Routledge, 2016, p. 49-65 ; L. Jardot, *Sceller et gouverner. Pratiques et représentations du pouvoir des comtesses de Flandre et de Hainaut, XIII^e – XV^e siècle*, Rennes, PUR, 2020.

6 G. Lecuppre, « Jeanne de Constantinople face au fantôme du père », *Jeanne de Constantinople*, éd. Dessaux, p. 33-41, et *L'imposture politique au Moyen Âge. La seconde vie des rois*, Paris, PUF, 2005.

7 *Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France*, t. 3, *Années du règne 28 à 36 (1^{er} novembre 1206-31 octobre 1215)*, éd. J. Monicat, J. Boussard, Ch. Samaran, Paris, Imprimerie Nationale, 1946, n° 1042 ; sur le contexte, voir Th. Luykx, *Jobanna van Constantinopel*, p. 78-83, et J. Baldwin, *Philippe Auguste et son gouvernement : les fondations du pouvoir royal en France au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1998, p. 265-266.

« vente » des héritières, si possible en obtenant ce qu'on peut qualifier de gros prix de gros. En 1211, Enguerrand III de Coucy, possessionné en Picardie, en Champagne et dans le Perche, notamment grâce à ses deux premiers mariages⁸, propose au roi un relief de 30000 livres pour obtenir la main de Jeanne pour lui-même et celle de Marguerite pour son frère Thomas. Philippe fait monter les enchères : une autre charte non datée, mais probablement rédigée la même année, porte la somme à 50000 livres⁹. Malgré cet effort financier, l'offre est finalement rejetée, parce que son promoteur est mal considéré parmi la noblesse flamande, comme en attestent quelques vers du poète tournaisien Philippe Mousket¹⁰, et tout particulièrement en mauvais termes avec le comte de Boulogne, Renaud de Dammartin, ami du roi et son vassal direct¹¹. On voit que le suzerain, pour autoritaire qu'il soit, essaie de ménager les susceptibilités de la noblesse locale. En ce sens, il se distingue de son contemporain Jean sans Terre, tuteur et marieur abusif¹². La tentative des Coucy est suivie d'une initiative autochtone qui sera couronnée de succès, celle de Mathilde, veuve douairière du comte Philippe, en faveur de son neveu Ferrand de Portugal, qui propose significativement un relief strictement équivalent à un monarque qui est dans son rôle quand il encadre le mariage des héritières des grands vassaux, comme il le manifeste par ailleurs dans les cas champenois, breton et bourguignon¹³.

De cette union avec Ferrand, Jeanne conçut tardivement une fille, Marie, une autre héritière sur qui un roi capétien, en l'occurrence Saint Louis, petit-fils de Philippe Auguste – ou plus exactement sa mère

8 D. Barthélemy, « Coucy, Enguerran III », *Lexikon des Mittelalters*, t. 3, Munich, DTV, col. 3072.

9 Duvivier, *Querelle*, t. 2, n° 5, p. 8-11 ; *Recueil des actes de Philippe Auguste*, t. 3, n° 1227 ; *Les registres de Philippe Auguste*, éd. J. Baldwin et al., Paris, de Boccard, 1992, p. 500-501.

10 Philippe Mousket, *Historia regum Francorum*, MGH SS 26, éd. A. Tobler, O. Holder-Egger, Stuttgart/New York, Kraus Reprint Corporation, 1964 [Hanovre, Hahn, 1882], p. 718-821, ici p. 747 : « A cel an, jel sai tout de fi, / Le vot Engelrans de Couci. / Et li rois lui eüst dounee ; / Mais la cose fu si alee/ Qu'ils ne le vorrent prendre a conte/ Que lait ne lor fesist et honte ; / Car il estoit fel et crüeus/ Et despissans et orgilleus ».

11 Les ennemis des ennemis faisant de bons amis, on retrouve parmi les garants d'Enguerran un adversaire du comte de Boulogne, Philippe, évêque de Beauvais ; *Les registres de Philippe Auguste*, p. 388.

12 Fr. Lachaud, *Jean sans Terre*, Paris, Perrin, 2018, et en particulier le chapitre 13 « Jean sans terre, le mal-aimé des chroniqueurs », p. 185-205.

13 J. Baldwin, *Philippe Auguste et son gouvernement*, p. 348.

Blanche de Castille –, tenta encore de faire main basse en 1235¹⁴. Un acte des layettes du Trésor des chartes daté de juin de cette année sous la forme d'une lettre de Jeanne mentionne un projet de mariage entre sa fille et Robert, frère cadet de Louis IX – qui sera investi de l'Artois deux ans plus tard¹⁵. Comme souvent, le contrat induit est précis : il prévoit que Jeanne cédera à sa fille Douai et l'Écluse avec leurs dépendances, tandis que Robert apportera Hesdin et sa châtellenie ainsi que Bapaume, envisage l'obtention de la dispense de consanguinité par la consultation du pape, et le transfert de Marie, qui a entre cinq et huit ans à cette époque, sous la garde de son futur époux, âgé pour sa part de dix-neuf ans, dans un délai de quatre ans. Comme sa mère, elle sera mariée à ses douze ans, âge de sa majorité légale, avec le consentement de l'Église. La noblesse flamande, représentée par les huit personnalités qui confirment cette charte de Compiègne, semble cette fois désireuse de garantir un mariage rapide¹⁶. Malheureusement, les plans de ce petit monde sont contrariés par la mort de la jeune princesse l'année suivante. On peut voir dans cet acte qui rapproche une future comtesse et un cadet de la maison de France une préfiguration du mariage de 1369 entre Marguerite de Male et Philippe le Hardi.

DES ALLIANCES BRISÉES DANS L'INTÉRÊT DU ROYAUME

Les Capétiens ne se contentent pas de programmer des mariages, réalisés ou non, ils tiennent également à éviter ceux qui nuiraient directement à leurs intérêts en prenant leurs territoires en tenailles ou en favorisant une coalition de seigneurs potentiellement rebelles.

Réalisant la parfaite articulation des deux volets de notre dossier, Jeanne de Constantinople, séparée de fait de son mari Ferrand en raison de son séjour interminable au Louvre, agréée à la proposition de remariage avec Pierre Mauclerc, baillistre (régent) de Bretagne, veuf depuis 1221¹⁷. Elle invoque la non-consommation de son mariage avec Ferrand

14 Th. Luykx, *Jobanna van Constantinopel*, p. 326-328 ; G. Sivéry, *Blanche de Castille*, Paris, Fayard, 1990, p. 24.

15 *Layettes du trésor des chartes*, t. 2, *De l'année 1224 à l'année 1246*, éd. A. Teulet, Paris, Plon, 1866, p. 293-294, n° 2387-2388.

16 On compte parmi ces représentants le chancelier, le comte de Guînes, Arnoul d'Audenarde, le sénéchal de Flandre, le châtelain de St-Omer, trois chevaliers de Gavre, Béthune et Dergneau (en Hainaut actuel).

17 Th. Luykx, *Jobanna van Constantinopel*, p. 249-253 ; G. Sivéry, *Blanche de Castille*, p. 20.

et obtient une confirmation du pape Honorius III de l'invalidité de cette union pour consanguinité. Mais le roi Louis VIII, qui préfère éviter à son domaine d'être pris entre le marteau breton et l'enclume flamande, enjoint le pape à accorder son autorisation pour un remariage entre Jeanne et Ferrand, et accélère le processus de libération de ce dernier, désormais redevable à son égard. Il faut noter que la chronique de Saint-Martin de Tours relie directement cette déconvenue matrimoniale à la révolte menée par Pierre Mauclerc et quelques autres grands feudataires contre Blanche de Castille quelques mois plus tard¹⁸.

Jeanne, traditionnellement perçue comme francophile par contrainte dans l'historiographie, n'était pas dénuée de velléités d'autonomie, comme le montre un dernier exemple, survenu peu après le décès de Ferrand en 1233¹⁹. La veuve, quatre ans plus tard, a cette fois pour prétendant Simon de Montfort, comte de Leicester, fils du leader de la croisade contre les Albigeois. Le pouvoir royal ne manque pas de réagir par la négative et force Jeanne à réaffirmer sa fidélité et à renoncer à ce projet anglais à Péronne le 12 avril²⁰, avant de l'encourager à épouser Thomas de Savoie, oncle de la reine Marguerite de Provence, peu après. Aubry de Troisfontaines, dans sa chronique, dénonce la manœuvre secrète et hostile au roi de France des instigateurs du projet de mariage avec Simon de Montfort²¹. Sage méfiance

18 *Ex chronico S. Martini Turonensi*, MGH SS 26, éd. O. Holder-Egger, p. 458-476, ici p. 473 : *Nam cum Petrus comes Britannie ab Honorio papa litteras impetrasset super divorcio inter Ferrandum comitem et Iobannam comitissam Flandriae celebrando et etiam matrimonium accusaret eamque consentientem sibi desponsandam preordinasset, rex iratus hoc audiens nec operi nefando consentiens, Ferrandum comitem 40 milia librorum Parisiensium redemit eumque in sequenti Nativitate Domini, receptis ab eo et a baronibus Flandriae munitionibus, iuramentis et obsidibus, a carcere liberavit. Et ob hoc Petrus comes Britannie cum Campanie et Marchie comitibus multisque aliis baronibus contra omnes, rege non excepto, conspiraverant (...).*

19 Th. Luykx, *Jobanna van Constantinopel*, p. 329-333 ; G. Sivéry, *Blanche de Castille*, p. 23.

20 *Layettes du trésor des chartes*, t. 2, p. 336-337 : « Je Jehane, contesse de Flandre et de Hainau, fait à savoir à tous ceus ki ces lettres veront ke j'ai convent à mon seigneur le roi de France, devant son Consel et devant le mien, et devant ses homes et les miens, ke je à mon segnor Simon de Montfort n'ai fait mariage ; et si ai proumis ke je ne le ferai, et ai proumis ke, s'aukunes convenances en sont faites, ke je, à bonne foi à mon pooir, les dépécherai, et m'en pèneray au dépécher par moi et par tous ceus ke je ouit ki m'i puissent aidier à mon pooir, en totes manières. – Et toutes ces choses et ces proumesses ki ci desus sunt dites, ai-je jurées à tenir et à accomplir à bonne foi à mon pooir. – Ce fut fait à Piérone, l'an del Incarnation Notre Segnor mil deus cens et trente sis, le jour de Paskes Flories, el mois d'avril ». Voir aussi Philippe Mousket, MGH SS 26, p. 807, vers 29422-29434.

21 *Chronica Alberici monachi Trium Fontium a monacho Novi Monasterii Hoiensis interpolata*, MGH SS 23, éd. P. Scheffer-Boichorst, Hanovre, Hahn, 1874, p. 631-950, ici p. 940 : *Quidam machinatores contra regem Francie clam procuraverant matrimonium comitisse Flandrie*

quand on sait que Montfort participa à la bataille de Taillebourg contre Saint Louis en 1242²².

Cet intérêt anglais pour les princesses et princes de Flandre n'en est toutefois qu'à ses débuts et il devient le leitmotiv des discussions matrimoniales irréalisables par essence entre 1280 et 1369.

UNDER PRESSURE. LE LOBBYING MATRIMONIAL ANGLAIS

L'anglophilie des villes de Flandre semble ouvrir des opportunités aux monarques d'outre-Manche, qui ne parviennent pourtant pas à les convertir en unions dynastiques, le seul niveau qui les intéresse vraiment. La tutelle française, lourde et autoritaire sous Philippe le Bel et ses successeurs immédiats, emprunte des voies plus culturelles et diplomatiques sous les premiers Valois, donnant l'impression que l'insistance anglaise avait un caractère désespéré.

PHILIPPINE PRISONNIÈRE

Dès 1280, sans doute convaincu de la convergence de ses intérêts avec ceux des sujets flamands du commun – par opposition aux patriciens francophiles –, Édouard I^{er} envoie une délégation conduite par l'évêque de Durham au château comtal de Wynendale et propose que son fils et héritier, en l'occurrence Alphonse, alors âgé de sept ans, épouse l'avant-dernière fille du comte Guy de Dampierre, Philippine, quand l'un et l'autre seront parvenus à l'âge requis. Quoique sans doute flatté par une telle perspective, au point de désigner des mandataires pour mener à bien la négociation et dresser dûment un contrat, le comte hésite à sauter le pas de la provocation envers son suzerain français. Les relations avec Édouard s'en trouvent rafraîchies²³. Pour l'anecdote, Alphonse est promis quatre ans plus tard à la fille du comte de Hollande, mais trouve la mort avant sa onzième année.

cum viro nobili Symone de Monteforti, fratre comitis Almarici. Qui Symon alienatus erat a Francia, eo quod esset suspectus in regis curia propter redditus, quo habebat in Anglia et fidelitatem, quam Anglorum regi fecerat.

22 J.R. Maddicott, *Simon de Montfort*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

23 É. Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre au Moyen Âge*, Bruxelles, Merzbach, 1874, p. 163-164. Est joint à ce très bref récit une

Poussé par la même logique après de nouvelles vexations de Philippe le Bel, cette fois, Guy ne se montre plus insensible à la réédition de l'offre anglaise, exprimée au printemps 1293 par le comte de Pembroke et l'évêque de Durham, et qui débouche sur des fiançailles entre Philippine et le nouveau prince de Galles, le futur Édouard II, conclues à Lierre le 31 août 1294 sous la garantie du duc Jean II de Brabant. Le mariage est prévu pour 1298²⁴. Philippe réagit avec la dernière fermeté : il convoque Guy à Paris, le séquestre et l'accuse de complot, quitte à s'appuyer sur de fausses chartes prouvant la collusion offensive avec le roi anglais. Le prince flamand ne s'en tire qu'en livrant Philippine à son suzerain. Elle est placée sous bonne garde à la cour de Paris jusqu'à sa mort en 1306, malgré les tentatives du pape Boniface VIII pour la faire libérer²⁵. En moins d'un siècle, les méthodes capétiennes se sont considérablement durcies.

PHILTRES D'AMOUR ET POUDRE D'ESCAMPETTE

Parmi tous les dynastes flamands, c'est Louis de Male, assurément, qui subit la plus intense pression au mariage, à titre personnel, puis pour sa fille, comme nous verrons. On peut véritablement parler de harcèlement tout au long du deuxième tiers du XIV^e siècle. Les tout débuts de la guerre de Cent Ans correspondent en effet à une offensive diplomatique sans précédent de la part du roi Édouard III pour constituer une vaste alliance anti-française dans les Pays-Bas²⁶. La Flandre forme un cas un part en raison de la dissociation qui y existe entre les villes tournées vers l'Angleterre – et cela même quelques mois avant la dictature gantoise menée par Jacques Van Artevelde – et le comte Louis de Nevers, d'éducation française et très redevable à Philippe VI²⁷. Dès le

transcription de l'acte en français. L'autre source couvrant l'épisode est une chronique largement inédite.

- 24 « Minute du contrat de mariage. Addition au *Codex diplomaticus Flandriae* de M. le comte de Limburg-Stirum », F. Funck-Brentano éd., *Bibliothèque de l'école des chartes*, 57, 1896, p. 376-379. Un latin plus solennel dans un contrat beaucoup plus étoffé témoigne du sérieux de l'engagement.
- 25 *Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai, Recueil des chroniques de Flandre*, t. 3, éd. J. J. de Smet, Bruxelles, Hayez, 1856, p. 116.
- 26 Voir par exemple W.M. Ormrod, *Edward III*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2011, chapitre 7 « The Leopard and the Lily, 1331-1339 », p. 179-211.
- 27 N. Chareyron, « De l'histoire à la chanson. Les fiançailles rompues de Louis de Male », *Le Moyen Âge*, 103, 1997, p. 545-559. Essentiel pour ce qui va suivre.

19 avril 1337, le roi d'Angleterre lui envoie malgré tout une délégation pour traiter du mariage entre sa fille Jeanne (trois ou quatre ans) et le fils du comte, Louis de Male, donc (six ans et demi). Le prince ne veut rien savoir, ce qui n'empêche pas Édouard de reformuler sa proposition dès novembre 1338, en poussant cette fois Isabelle, d'un an plus âgée que sa cadette. Ce n'est que le commencement d'un long ballet. Sans doute excédé, Louis de Male fait savoir à ses sujets des communes, dont il reçoit huit ans plus tard, après la mort de son père, les serments d'obéissance et de fidélité qu'elles « ne doivent pas le contraindre à prendre femme contre sa volonté ». D'après Froissart, on assiste à un dialogue de sourds entre des Flamands qui pressent maladroitement leur comte, pour concrétiser l'alliance anglaise, d'épouser une fille d'Édouard III, et un prince qui a été traumatisé par la bataille de Crécy, arguant qu'il « n'auroit jà à femme la fille de celui qui lui avoit son père occis²⁸ ». Il est d'ailleurs plus attiré par une alliance avec Marguerite de Brabant, décidée préalablement par Louis de Nevers. Violant leur serment, les sujets le retiennent captif au château de Gand – quand bien même on parle d'une « prison courtoise » – sous la surveillance du marquis Guillaume V de Juliers, beau-frère d'Édouard III²⁹. En dernière extrémité, il se rend à l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc, où il est contraint de conférer solennellement avec le roi d'Angleterre et de sceller ses fiançailles avec l'envahissante Isabelle le 14 mars 1347. Le mariage est prévu pour le dimanche suivant Pâques (Pâques closes). Il rentre tout d'abord à Gand en feignant la joie, puis profite d'une partie de chasse au faucon dans sa seigneurie de Male pour fausser compagnie à ses gardes : il se sauve à Lille, puis auprès du roi de France. À l'été, il réalise le mariage qui lui convenait, avec Marguerite de Brabant. Jugé plaisant, l'épisode de la fuite a suscité trois versions différentes de la part de Froissart, et il apparaît dans une dizaine d'autres chroniques en général très amènes pour le jeune homme³⁰, dont l'une cite même

28 *Les chroniques de sire Jean Froissart*, éd. J. A. C. Buchon, t. 1, Paris, Desrez, 1835, p. 258.

29 Il est marié avec Jeanne d'Avesnes ou de Hainaut, sœur de la reine d'Angleterre Philippa et de Marguerite, épouse de l'empereur Louis IV de Bavière.

30 Une seule exception : le récit du Bourgeois de Valenciennes, qui s'indigne du procédé et partage le point de vue des Flamands : « Et quant ils vindrent loing, ils gettèrent leurs oyseaulx au vol, et puis fërirent des esperons leurs chevaux, et n'arestèrent tant qu'ils vindrent à Douay et s'en ala où le roy de France estoit, conter son aventure, dont les aucuns disrent qu'il avoit bien fait, et les aultres disrent qu'il avoit ouvré aultrement

une chanson écrite sur le sort tragi-comique de la prétendante acharnée et éconduite « J'ai failly à celluy à qui je estoie donnée par amour », naguère étudiée par Nicole Chareyron. Pour la petite histoire, Isabelle était vraiment infortunée et difficile à caser, puisqu'elle eut à subir sept autres projets de mariage avant d'épouser à trente-trois ans Enguerrand VII de Coucy et de connaître une vie maritale compliquée³¹.

LA COMPÉTITION INÉGALE POUR MARGUERITE DE MALE

La fille de Louis de Male, âgée d'un an en 1351, est déjà au cœur des attentions anglaises lors d'une mission du duc de Lancastre visant à solliciter l'aide des communes contre la France et à demander la main de la princesse pour le comte de Richmond, Jean de Gand, troisième fils survivant d'Édouard III³². Le projet ne manque pas d'engendrer une réaction française, que Louis de Male désamorce en invoquant le bas âge de sa fille et en négociant simultanément la neutralité flamande auprès de Lancastre et une amitié secrète avec le roi de France (24 juillet 1351).

C'est surtout après son bref mariage avec le duc de Bourgogne Philippe de Rouvres que Marguerite, qui se retrouve veuve à onze ans, devient un parti inestimable, puisqu'elle est susceptible d'hériter de Flandre, Nevers, Rethel, Brabant, Limbourg, Artois et comté de Bourgogne. Une rivalité court pendant toutes les années 1360 entre Jean II, qui veut faire agréer son fils Philippe le Hardi, nouveau duc de Bourgogne, et Édouard III, qui suggère son fils Edmond de Langley, comte de Cambridge à partir de 1362³³. On sait que c'est la cause française qui finit par l'emporter, avec l'appui crucial du pape Urbain V, qui refusa d'accorder les dispenses

que à point, que ainsy s'estoit party dé Flandres sans congiet à ses gens avoir pris, et que mauvais conseil il avoit crut ; car il avoit fait honte et blâme au roy d'Engleterre et à sa fille et à tout le pays de Flandres, et ossy avoit-il fait à luy-mesmes, car les bonnes villes de Flandres prinent en lieu de luy, à leur gardyen souverain de toute Flandres, le marquis de Juliers, pour estre le gouverneur, tant que aultre venroit, qui y aroit plus grant droit ». *Récits d'un bourgeois de Valenciennes (XIV^e siècle)*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, Louvain, P. et J. Lefever, 1877, p. 246.

31 J. Lutkin, « Isabella de Coucy, daughter of Edward III : the exception who proves the rule », *Fourteenth Century England VI*, éd. Ch. Given-Wilson et N. Saul, Woodbridge, The Boydell Press, 2010, p. 131-148.

32 W.M. Ormrod, *Edward III*, p. 329.

33 W.M. Ormrod, *Edward III*, p. 432-435, affiche quelques désaccords avec J.J.N. Palmer, « England, France, the Papacy and the Flemish succession, 1361-9 », *Journal of Medieval History*, 2, 1976, p. 339-364. Ni l'un ni l'autre ne semble avoir pris connaissance de l'ouvrage méticuleux de Fr. Quicke, *Les Pays-Bas à la veille de l'unification bourguignonne*,

nécessaires à Langley (dans toutes les graphies du terme !), mais qui consentit à les octroyer à Philippe le Hardi le 17 avril 1367, déliant le 3 novembre suivant Edmond et Marguerite de leurs promesses mutuelles. On sait aussi – et Jean-Baptiste Santamaria y est amplement revenu ces dernières années³⁴ – le rôle qui fut joué dans toute cette affaire par la grand-mère de Marguerite de Male, Marguerite de France ou Marguerite d'Artois, qui défendit ses intérêts et fit jouer ses réseaux diplomatiques, sans ménager une certaine influence psychologique sur son fils, Louis de Male. Grandiloquentes et pas si éloignées de la réalité, les chroniques rapportent qu'elle l'avait menacé de se couper en sa présence le sein maternel et de le jeter aux chiens³⁵, ou encore qu'elle traitait son rejeton de dégénéré parce qu'il semblait pencher pour l'option anglaise³⁶. On sait enfin que, vénal en diable, Louis de Male avait fait monter les enchères entre les partis concurrents pour en tirer le meilleur profit possible³⁷.

Ce qu'il importe de souligner, c'est tout d'abord la précocité de la tentative anglaise : dès l'hiver 1361-1362, Édouard III donne pleins pouvoirs à l'évêque de Winchester et au comte de Suffolk pour demander la main de Marguerite, ce qui leur vaut un premier refus poli de Louis³⁸. Ensuite, ce sont les efforts commerciaux et financiers du roi d'Angleterre, qui

1356-1384. *Contribution à l'histoire politique et diplomatique de l'Europe occidentale dans la seconde moitié du XIV^e siècle*, Bruxelles, Éditions universitaires, 1948.

34 J.-B. Santamaria, *Marguerite de France, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne (1312-1382). Une vie de princesse au temps des Valois*, Turnhout, Brepols, 2022, et, avant cela, « Chantage maternel, patriotisme capétien ou réalisme diplomatique ? Le rôle de la comtesse d'Artois et de Bourgogne Marguerite de France et de ses conseillers dans le mariage de Marguerite de Male et Philippe le Hardi », *Négociations, traités et diplomatie dans l'espace bourguignon (XIV^e-XV^e siècles)*, éd. J.-M. Cauchies, Neuchâtel, Centre européen d'études bourguignonnes, 2013, p. 29-49.

35 Le passage (*Istore et chroniques de Flandres, d'après les textes de divers manuscrits*, t. 2, éd. J. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, Hayez, 1880, p. 109-110) est encore trop souvent cité par les collègues à travers son insertion dans l'ouvrage du même historien, *Histoire de Flandre*, t. 3, Bruxelles, A. Vandale, 1847, p. 406-407. Pour une compréhension du geste – spectaculaire – de la mutilation du sein au fil d'une longue histoire, voir E. Dehoux, « Couper les seins des femmes : du supplice à la monstruosité », *Le corps en lambeaux. Violences sexuelles et sexuées faites aux femmes*, éd. M. Soria et al., Rennes, PUR, 2016, p. 191-200.

36 *Chronique du Religieux de St-Denis, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, t. 1, éd. M. L. Bellaguet, Paris, Crapelet, 1839, p. 159.

37 Pour le détail des avantages financiers arrachés, voir Fr. Quicke, *Les Pays-Bas*, p. 153-154.

38 *Foedera, conventiones, literae, et cujuscunque generis acta publica, inter reges Angliae et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes vel communitates*, t. 3/2, éd. Th. Rymer, Londres, 1740, p. 636.

rétablit le droit d'étape à Calais en 1363 et assortit le traité de Douvres de gratifications sonnantes et trébuchantes pour le comte. Signalons aussi la succession très serrée des missions diplomatiques, avec des interlocuteurs de plus en plus haut placés : le banneret Roger de Beauchamp et le chevalier Étienne de Cosyngton en avril-mai 1364, puis une ambassade à Calais, menée par l'évêque de Londres et enfin une autre, menée par Jean de Gand³⁹, de telle sorte qu'un avant-projet du contrat de mariage est prêt le 5 août. Le sommet est atteint en octobre, lorsque Louis de Male vient en Angleterre⁴⁰, où il signe un nouveau traité à Douvres et va jusqu'à reconnaître la suzeraineté anglaise⁴¹. Bien qu'en décembre 1364, le pape déclare son opposition au mariage entre Marguerite et Edmond⁴², les rodomontades continuent un certain temps : en octobre-novembre 1365, Jean de Gand se rend encore à Calais avec le prince Edmond⁴³. Des communiqués anglo-flamands signifient que tout refus du mariage serait une cause de guerre ouverte⁴⁴. On connaît pourtant la suite, qui ne marque pas un basculement français définitif : Louis de Male affiche sa neutralité dans le conflit qui reprend après le mariage de 1369⁴⁵. Tout au moins, il aura exploré tous les possibles en matière de négociations matrimoniales, où son expérience est hors du commun.

CONCLUSION

En somme, la période ici considérée est sans conteste celle de la domination d'un suzerain peu complaisant, qui refuse les options dangereuses à ses yeux, tout en essayant de caser ses cadets.

39 *Foedera*, t. 3/2, p. 709 et 744.

40 Fr. Quicke, *Les Pays-Bas*, p. 77-78 ; W.M. Ormrod, *Edward III*, p. 433. On trouve une description intéressante du voyage du comte outre-mer dans *Istorie et chroniques*, t. 2, p. 108.

41 *Foedera*, t. 3/2, p. 750-751. La perception anglaise de ce traité : *Eulogium historiarum sive temporis*, t. 3, éd. F.S. Haydon, Londres, Longman/Brown/Green, 1863, p. 235 ; *Chronicon Anonymi Cantuariensis : The Chronicle of Anonymous of Canterbury, 1346-1365*, éd. C. Scott-Stokes et Ch. Given-Wilson, Oxford, Clarendon Press, 2008, p. 140-143.

42 *Foedera*, t. 3/2, p. 941.

43 *Eulogium*, t. 3, p. 237.

44 W.M. Ormrod, *Edward III*, p. 438.

45 W.M. Ormrod, *Edward III*, p. 509-510.

Les interventions autoritaires des rois de France dans la politique matrimoniale des comtesses et comtes de Flandre se manifestent par des refus, mais aussi par des contraintes : à bien des égards, Ferrand de Portugal, Guillaume de Dampierre, Thomas de Savoie et Marguerite d'Artois, notamment, sont des conjoints imposés censés servir les intérêts de la monarchie. L'inflexion des choix matrimoniaux fait partie de tout un arsenal visant au contrôle et à l'intimidation vis-à-vis des princesses et des princes de cet espace vassal, aux côtés de l'intervention armée (contre Ferrand, contre Guy de Dampierre), de l'arbitrage (dans le litige des Avesnes et des Dampierre), de l'éducation à la cour, qui peut confiner au formatage (Louis de Nevers, Louis de Male), voire de la détention assortie de menaces (Guy de Dampierre, Louis de Nevers).

La société politique flamande, sans cesse élargie et plus remuante, n'est pas totalement ignorée, mais elle reste tenue en marge de la logique féodale et diplomatique. Édouard III lui-même n'a pas réussi à réaligner le prince et les sujets, et n'a traité avec ces derniers que faute de mieux.

Du côté des sources, des accords, contrats, pactes aussi vains que précis côtoient d'emblée des récits qui les méconnaissent largement et leur substituent des explications courtoises et psychologisantes : Enguerran de Coucy est méchant, Louis de Male est subtil, il ne peut être que beau et amoureux de sa fiancée brabançonne, Marguerite de France fait mine de se trancher le sein pour assurer une alliance royale inscrite dans le rapport féodo-vassalique ancestral. On est ici confronté à ce qu'il faut bien appeler la vérité des fables, car Enguerran est bel et bien détesté, Louis n'est pas, malgré les apparences, l'otage des bourgeois, et Marguerite impose sa volonté grâce à des connexions humaines étendues. Ainsi, la chronique justifie l'histoire advenue et fige pour l'historien les projets en chimères.

Gilles LECUPPRE
UCLouvain/LaRHis